

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :
Numéro BAJ : 2015/015614

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Section - Division : 1 - 05
Date de la demande : 17/09/2015
Numéro R.G. :
Avocat: Me

DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,

Statuant le 22/09/2015 sur la demande présentée le 17/09/2015 par :

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : assistance d'une partie civile pour une instruction correctionnelle JI devant le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle après en avoir délibéré,

CONSTATE :
que l'action est manifestement dénuée de fondement

EN CONSÉQUENCE :
Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

LE GREFFIER

LE VICE PRÉSIDENT

Copie certifiée conforme
Le Greffier



LAR
le 5/10/2015